Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1974)

Heft: 265

Artikel: Du siège aux Chambres fédérales au fauteuil de conseil d'administration il n'y a qu'un pas

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026425

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Du siège aux Chambres fédérales au fauteuil de conseil d'administration, il n'y a qu'un pas

Les liens entre le monde parlementaire et la haute finance, une réalité que personne ne songe à nier. Mais une chose est de rappeler l'existence de ces interférences (qui n'ont jamais, soit dit en passant, fait l'objet d'un véritable débat critique sous la coupole), une autre de les mettre réellement à jour.

La partie visible de l'iceberg, ce sont les sièges occupés par les députés dans les conseils d'administration des grandes sociétés helvétiques. Il est remarquable de constater que pendant la première moitié de l'actuelle législature (le Parlement avait deux ans lors de la dernière session d'hiver) l'osmose s'est encore accentuée entre l'Assemblée fédérale et les milieux influents de l'économie helvétique. Un des collaborateurs de la « National Zeitung », Beat Kappeler, soulignait il y a quelques semaines que, en vingt-quatre mois, plus d'une douzaine de membres du National et des Etats avaient accepté (lire aussi, avaient brigué) des sièges dans des conseils importants. La plupart de ces nouveaux administrateurs sont radicaux, comme on pourra le constater en suivant le travail de Kappeler.

Les assurances

L'offensive la plus voyante est celle menée par la Rentenanstalt, l'un des « grands » de l'assurance-vie, dont le standing était, semble-t-il peu compatible avec la seule présence à son conseil d'administration du conseiller aux Etats chrétien-démocrate, Paul Hoffmann, et du radical Galli, son antenne auprès de la Banque Nationale ; une offensive couronnée de succès, puisque successivement furent désignés (par cooptation : l'assemblée générale n'a rien à dire sur le choix des plus hautes instances de cette société) comme administrateurs, le conseiller national radical zurichois, Fritz Honegger (à peine deux semaines après son élection), le conseiller national radical Otto Keller (TG), et la radicale Genevoise, Lise Girardin, qui assurait ainsi une « présence » aux Conseil des Etats.

Les banques

Pendant la même période, les grandes banques ne ménageaient pas non plus leur peine.

La Société de Banque Suisse s'assurait en 1972 le concours de Mme Lise Girardin, et au printemps 1973 celui du conseiller national radical Hans Rüegg (déjà fort en vue dans les milieux industriels, puisqu'il siégeait au conseil d'administration de Stuag, de la « Neue Zürcher Zeitung », et de Daetwyler Altdorf, pour ne citer que ces fauteuils prestigieux).

Le Crédit Suisse, quant à lui, n'était pas de reste, qui accueillait au sein de son organe de contrôle le très radical et fort répandu (n'avait-il pas cédé aux sirènes d'Elektrowatt deux jours seulement après son élection ?) Fritz Honegger ; lequel, depuis mars 1973, allait côtoyer dans le même organisme le conseiller national de Schwyz, radical bien sûr, Joachim Weber, nommé là à titre de suppléant.

La conseillère nationale radicale de Zurich, Martha Ribi, quant à elle, entrait dans le conseil de fondation (créé en 1972) de la SBS pour l'encouragement à la construction de logements, où elle rejoignait du reste l'ancien délégué à la construction Fritz Berger, et Markus Redli, alors président des PTT.

Le conseiller national Eibel (Trumpf Buur) trouvait sa place dans l'organisation, proche des milieux des arts et métiers, spécialisée dans la construction de maisons familiales (« Zentralstelle für Eigenheim- und Wohnbauförderung »).

Importante demande en parlementaires également dans les fondations destinées à gérer les fonds du deuxième pilier.

Dans le conseil de fondation de l'UBS pour la prévoyance en faveur du personnel se rencontraient deux conseillers nationaux radicaux, le Saint-Gallois Bürgi et le Genevois Fernand Corbat, tandis que dans un autre conseil de fondation, spécialisé également dans la prévoyance en faveur du personnel, proche des banques privées, «Investmentstiftung für Personnalvorsorge», deux autres conseillers nationaux, Erwin Freiburghaus (UDC, Berne) et Jules Binder (DC, Argovie) prenaient de nouvelles responsabilités aux côtés de l'ancien député au National, radical et soleurois, Josef Hofstetter. Une « promotion » normale pour le spécialiste qu'est Erwin Freiburghaus (déjà membre du conseil d'administration du fonds de compensation AVS et président de l'Association intercantonale pour la prévoyance en faveur du personnel), mais une promotion qui prend tout son sens lorsque l'on sait qu'il fait partie, avec ses deux collègues déjà cités plus haut, Bürgi (président d'Usego) et Corbat (lesquels semblent faire ici le joint avec le secteur bancaire) de la commission du National chargée de préparer la loi d'exécution de l'article constitutionnel sur les trois piliers de l'AVS.

L'industrie métallurgique

Quelques mouvements significatifs également du côté de l'industrie métallurgique.

Le conseiller national radical de Zoug, Andreas Brunner-Gyr, devient président de Landis & Gyr (de membre du conseil d'administration qu'il était). Le conseiller aux Etats Munz (Thurgovie), radical lui aussi, devient président du conseil d'administration de Saurer, après que la Société de Banque Suisse a acquis une majorité des actions de l'entreprise. Quant au conseiller aux Etats, radical toujours, Werner Jauslin (Bâle), il accède au conseil d'administration de la société spécialisée dans la construction de machines, Buss AG.

L'itinéraire du conseiller national radical Hans Rüegg, déjà cité plus haut à propos de la SBS, est dans ces eaux-là également remarquable. Non content d'entrer en juillet 1972 au conseil

d'administration de la petite sœur d'ITT en Suisse, la Standard Telephon und Radio AG, il devient aussi administrateur de Von Roll (dont les liens avec le Parlement semblaient coupés après la retraite du chef du personnel Josef Hofstetter — une connaissance lui aussi — en 1971).

Jusqu'aux fabriques de conserves

Il n'est pas jusqu'aux fabriques de conserves (le conseiller national radical argovien Hans Letsch entre au conseil d'administration de Hero au printemps dernier) et aux sociétés d'exploitation de téléphériques (là, nouveau siège d'administrateur pour le conseiller aux Etats valaisan, Bodenmann, DC), qui n'éprouvent le besoin d'avoir un répondant au Parlement fédéral.
Un petit document qui, en fin de compte, n'appelle pas de commentaire, mais qui, à l'heure des bilans de la session des Chambres, permet de mieux situer peut-être les décisions prises.

Lanterne, allumettes

La bougie, eh quoi, n'éclaire
Qu'une lanterne, grands dieux !
Et la lanterne, lanlaire,
Loin de vous crever les yeux

N'est qu'un falot de distance,
Une attrape du lointain...
L'étape est cuite d'avance
Où chacun rate le train.

Ainsi de nous, folles têtes,
Fausses barbes du Savoir,
Avec nos bouts d'allumettes
Qui rougissent du Grand Soir.

Gilbert Trolliet

GENÈVE

Deux bus pour le Salon de l'Auto

Une réorganisation administrative avait, après les dernières élections, soulevé un léger espoir : les transports en commun passaient d'Economie publique (M. Henri Schmitt) en Justice et Police (M. Guy Fontanet) qui coiffe ainsi fort logiquement circulation privée et publique. Un espoir encore renforcé par le fait que le nouveau conseiller d'Etat (DC) a la réputation de fréquenter plus assidûment son bureau que les choucroutes partisanes ou les bords du Nil et du Yang-Tsé-Kiang.

Une entreprise condamnée

On pouvait aussi tabler sur l'ouverture d'esprit manifestée dans sa jeunesse par le nouveau responsable, et dont on avait pu entrevoir quelques prolongements lors d'interventions aux Chambres fédérales. Bref, fallait-il redresser la gestion d'une entreprise que la baisse presque constante du nombre d'usagers semble condamner sans recours (des cadences faiblardes, un réseau irrationnel, limitent aujourd'hui l'usage des transports en commun aux seules femmes — les mâles, eux, utilisent la voiture familiale —, aux enfants, aux personnes âgées et aux saisonniers) ?

Faux-semblants

Dans cette perspective, dissuader les automobilistes de se rendre en ville (par le biais de zones piétonnières, parcomètres ou pistes réservées) était efficace ; mais cette nouvelle politique n'a de sens que si les transports en commun peuvent prendre le relais. Las ! on annonce bien à grands cris l'achat de véhicules nouveaux, mais il s'agit en fait d'un simple renouvellement de matériel; et l'évolution du total des kilomètres parcourus ne suit pas le rythme de croissance de la population...

Pour couronner le tout, la première mesure annoncée par M. Fontanet est une augmentation des tarifs, augmentation contre laquelle l'Institut de la Vie (case postale 439, 1211 Genève 1) vient de lancer une pétition (on comprend la déception d'un mouvement qui déposait, il y a deux ans, 15 000 signatures à l'appui d'une initiative en faveur de l'amélioration et de la gratuité des transports publics).
Il est clair que, pour rendre les services que l'on attend d'eux, les transports en commun ont besoin de ressources nouvelles; les demander aux utilisateurs, c'est, dans la situation actuelle, interdire tout passage des voitures privées vers les véhicules publics.

Le bénéfice des parcomètres

Pourquoi ne pas envisager l'utilisation, au bénéfice des transports en commun, des ressources fournies par les parcomètres, une fois leur pose systématiquement étendue à toutes les places où le stationnement est limité jusqu'à deux heures, et leur tarif horaire amené à un prix convenable (à 40 centimes l'heure de stationnement, l'emploi de la voiture est encore favorisé) ? Ce serait bien sûr sélectionner par l'argent les utilisateurs de voitures, mais aussi opérer un transfert de fonds en faveur des fidèles du tram ou du bus.

Demi-mesures fatales

A ne pas vouloir, en tout cas, choisir entre transports en commun et voitures privées, M. Fontanet, comme avant lui M. Schmitt, s'enlisera dans des demi-mesures, soulevant des objections tous azimuts. Un choix est inéluctable.
Mais, direz-vous, pourquoi désespérer et dresser un tableau si sombre de la situation ? Deux lignes nouvelles de bus viennent d'être créées ! Pour transporter les visiteurs du Salon de l'Auto...